

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Le siège de Belfort et la campagne de l'Est [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1875).

LE SIÈGE DE BELFORT ET LA CAMPAGNE DE L'EST.

(Suite.)

Ainsi le 27 au soir la situation était tendue; pour les Français, elle devenait fort critique, d'autant plus qu'on la connaissait assez exactement dans le camp allemand, si l'on en juge par le résumé qu'en fait le colonel Wartensleben en ces termes :

« Le II^e corps sur la ligne Arbois—Pont-d'Héry, avec l'intention de s'avancer le lendemain sur la ligne Poligny—Champagnole; le VII^e échelonné de Quingey vers le sud jusqu'au défilé à l'ouest de Salins; le XIV^e sur la rive droite du Doubs entre Marnay et St-Vit, ayant sa 4^e division de réserve (Schmeling) détachée sur la rive gauche vers St-Juan-d'Adam; les troupes de l'expédition contre Dijon, sous le général Hann, se concentrant entre Dole et Gray; la brigade du général Kettler vers Marsanay au nord de Dijon. L'armée ennemie de l'est n'avait plus que quelques faibles troupes vers Besançon, notamment sur la gauche du Doubs; le gros marchait de Besançon et du nord vers Pontartier, ses têtes de colonne déjà jusqu'à Champagnole. L'état réel de cette armée n'était naturellement pas facile à pénétrer. Les prisonniers montraient beaucoup de découragement, se plaignaient du froid et des privations de toutes sortes. Entr'autres le 2^e/₄^e corps, en retraite devant la 4^e division de réserve, paraissait fort découragé. La tentative de suicide de Bourbaki était connue, et l'on disait d'abord ce général tué. Mais d'autre part les avant-gardes du VII^e corps avaient eu affaire à des têtes de colonne serrées qui avaient résisté avec beaucoup de fermeté et de vigueur, et dans la retraite pas un seul canon n'était resté en arrière. On pouvait donc croire que cette armée, qui naguère menaçait d'envahir l'Allemagne, ferait de vigoureux efforts pour assurer sa dernière chance de salut, et comme elle était encore très supérieure en nombre, il y avait lieu de se tenir sérieusement en garde. »

Le 28 janvier l'armée allemande fit un fort mouvement en avant, sans cependant atteindre encore les masses françaises. Le gros du XIV^e corps, tout en gardant la ligne du Doubs, avança sa droite, brigade Wechmar, jusqu'à Quingey; la gauche, division Schmeling, devait lancer de fortes reconnaissances dans la direction d'Ornans, mais, trompée par de faux renseignements annonçant un retour de forces françaises vers Montbéliard, elle fut paralysée et se porta à l'est vers Sancey. Le général Werder avança son quartier à la Barre, où était celui de Manteuffel, avec

qui il eut une conférence. Manteuffel transporta le grand quartier général à La Roche, près Arc-Senans. Le VII^e corps occupa la ligne Amancey—Eternoz—Saiseney, avec quartier général de Zastrow à Myon, détachements d'avant-garde vers Levier. Le II^e corps occupa Poligny, Arbois, Montrond, Champagnole, avec reconnaissances : à gauche vers Nozeroy sur la route de Pontarlier ; à droite vers Lons-le-Saulnier ; en avant sur le défilé des Planches, menant à Foncine et St-Laurent, c'est-à-dire sur la route qui va de Pontarlier à Morez par Mouthe, Foncine, St-Laurent, dernière ressource de l'armée française pour regagner l'intérieur de la France.

Des escarmouches eurent lieu sur plusieurs points. La cavalerie envoyée sur Lons-le-Saulnier n'y put arriver, ayant été retardée, puis contenue par des fusillades ; elle s'arrêta près de St-Germain, à environ deux lieues au nord de Lons-le-Saulnier. Le détachement de gauche, sous le colonel Guretzki, captura tout un convoi du 15^e corps français, avec une cinquantaine de chars de subsistances, près de Nozeroy ; toutefois il ne put enlever ce village fortement occupé. Le détachement lancé sur les Planches n'y arriva pas encore, mais il apprit que des troupes françaises passaient près de là.

En effet, le 28 au soir, le gros de l'armée française, après trois jours de marche, se trouvait concentré vers Pontarlier, avec des détachements échelonnés sur les diverses routes environnantes. Quoique les corps d'armée fussent fort mélangés, on distinguait le gros du 15^e corps dans le triangle Pontarlier—Sombracourt—Oye ; le 20^e sur la route de Champagnole par les villages de Bulle, Baurant, Dompierre, Frasne ; le 18^e au nord et nord-ouest, aux villages de Doubs, Arçon, Donmartin, sa cavalerie plus en arrière, vers Ornans ; le 24^e corps fort éparpillé sur la route de la rive gauche du Doubs, ses têtes de colonne vers Mouthe. Ce corps, en grand désarroi, était alors commandé par le général Conmagny, venant de remplacer Bressoles, démissionnaire ou révoqué.

Enfin la division Cremer, qui avait flanqué à droite la marche de Besançon à Pontarlier, avec les divisions Seghars et Palu, et vainement tenté de prendre possession de la route de Salins, s'était rabattue partie sur Houtand, près Pontarlier, partie sur Frasne, avec un utile détachement aux défilés de Bonnevaux et des Granges-Sainte-Marie. Quant au général Cremer, qui avait eu, un moment, le commandement supérieur des trois divisions susindiquées, il fut chargé par le général Clinchant, le 27, d'aller occuper au plus tôt avec trois régiments de cavalerie le seul débouché restant sur le sud, c'est-à-dire la route de Mouthe à St-Laurent par Foncine. Le général Cremer, dit l'ouvrage de son chef d'état-major Pouillet, fit 80 kil. le même jour ; il laissa au col des Planches un escadron

de chasseurs d'Afrique et deux pelotons de dragons avec le régiment des chasseurs en réserve à Foncine-le-Haut ; puis, suivi des deux régiments de dragons qui lui restaient, il se porta de sa personne à St-Laurent et à Morez.

« En même temps, la division Cremer était séparée en deux parties. La première brigade, sous les ordres du colonel Millot, prenait par Mouthe pour rejoindre le général aux Planches, à St-Laurent et à Morez ; la deuxième avec trois batteries d'artillerie, commandée par le colonel Pouillet, devait s'établir à Frasné avec une partie de la division Seghars, pendant que le reste de cette division occuperait Dompierre. » ⁽¹⁾

Le 29 janvier le général Franzeky comptait se porter de bonne heure avec ses 6^e et 7^e brigades sur les Planches. Mais le général Manteuffel venait au contraire de décider un mouvement convergent au nord sur Pontarlier, le gros du II^e corps par Noseroy et Censeau, avec détachement à droite sur les Planches ; le VII^e corps par Levier, la division Schmeling par Vercel et Nods, tandis que le reste du XIV^e corps observerait encore Besançon et détacherait une brigade vers Mouchard en réserve des II^e et VII^e corps.

Avisé de ce mouvement le 29 au matin, le général Franzeky ne dirigea sur les Planches qu'un détachement de quatre bataillons, un escadron et une batterie sous le colonel Wedell. Ce fut bien suffisant. Arrivé vers les Planches dans l'après-midi, il en refoula, par des attaques de front et par des mouvements tournants, un ou deux escadrons de cavalerie qui formaient la seule garde de ce précieux défilé, et il lança, le soir du 29 encore, une avant-garde d'environ 500 hommes sur Foncine, barrant ainsi la route de Mouthe à St-Laurent,

Par quelques prisonniers le colonel v. Wedell apprit qu'une bonne partie de la division Cremer et du 24^e corps, environ 8 mille hommes, étaient déjà à St-Laurent, en marche sur Lons-le-Saulnier ou Morez, suivis d'autres colonnes. Avec le reste du II^e corps le général Franzeky s'avança sur Pontarlier par Nozeroy et Censeau. Il se cantonna dans ces villages après en avoir repoussé quelques bataillons de mobiles. Le quartier général du corps s'établit à Onglières.

Le VII^e corps réunit ses deux divisions vers Levier et lança ses reconnaissances plus en avant vers Pontarlier. Une d'elles, sur la gauche, devait chercher à se relier à la division Schmeling ; elle fut arrêtée près d'Ouhans et Longeville par de fortes masses françaises en marche d'Ornans sur Pontarlier. Elle ne put que surveiller cette marche en rejoignant un plus fort détachement, sous le major Brederlow, qui s'empara de Sombracourt après une vive escarmouche. Plus au sud le gros de l'avant-garde de la 14^e division,

(1) Brochure citée, page 88.

sous le colonel Cosel, attaqua dans la soirée le village de Chaffois, tenu par des portions des 15^e et 20^e corps français. Vers neuf heures du soir le village tomba aux mains des Prussiens, après deux heures d'un combat fort désordonné, avec environ 4 mille prisonniers, dont les généraux Dastugue et Minot, 12 canons et 7 mitrailleuses.

La 14^e division était en train de recueillir d'autres prisonniers par centaines, qui posaient leurs armes sans trop de défiance ni de répugnance, lorsqu'on apprit la cause réelle de ces faciles soumissions. Depuis quelques heures le bruit courait, dans les rangs français, que « la paix était faite. » Des ordres supérieurs enjoignaient de cesser le feu et l'on voyait circuler des parlementaires. Le général Thornton, qui commandait à Chaffois, en adressa un au colonel Cosel pour réclamer ses prisonniers, en se fondant sur l'ordre de suspension du feu qu'il venait de recevoir en ces termes : « Un armistice de 21 jours a été signé le 27, j'en ai reçu ce soir la nouvelle officielle. En conséquence faites cesser le feu et informez l'ennemi..... que l'armistice existe et que vous êtes chargé de le porter à sa connaissance. — Pontarlier, le 29 janvier 1871. — *Le général commandant en chef* (signé) CLINCHANT. »

Bien que ce texte fût assez obscur, ne disant ni où, ni par qui, ni comment l'armistice avait été signé, le général Zastrow, nanti de la nouvelle, n'en mit pas en doute l'authenticité ; en attendant de plus amples informations, il arrêta son mouvement et rendit mille prisonniers, mais sans leurs armes. La 14^e division se cantonna à Chaffois, Sept-Fontaines, la Chapelle ; la 13^e à Levier.

Le matin du 30 l'ordre de marcher de nouveau en avant et avec un redoublement de vigueur arriva au général Zastrow, ce qui ne manqua pas de le surprendre. Cet ordre, croisé avec le rapport qu'il avait transmis sur l'arrêt de ses troupes à Chaffois et sur ses causes, était formel et d'ailleurs parfaitement fondé, quoique obscurcissant encore le débat engagé.

Le fait est que le général Manteuffel avait reçu à 5 heures du soir à son quartier de La Roche, le télégramme suivant daté de Versailles, 28 janvier, 11 heures 3/4 du soir : « Arrangements d'armistice et capitulation viennent d'être conclus avec Paris. Armistice commence ici immédiatement, partout ailleurs le 31 courant à midi. Départements Côte-d'Or, Doubs et Jura sont exceptés, jusqu'à ce que les opérations commencées aient donné une décision ; le siège de Belfort continue aussi. — (Signé) MOLTKE. »

Le même soir le général Manteuffel avait annoncé la grande nouvelle par cette courte proclamation : « Soldats de l'armée du Sud ! — Paris a capitulé ! Un armistice est conclu entre la garnison de la ville et les I^{re} et II^e armées. Seule, celle du Sud doit continuer ses opérations jusqu'à un résultat décisif. En avant ! »

Le 30 janvier au matin les colonnes allemandes reprirent partout leur marche sur Pontarlier. Partout elles ne trouvèrent devant elles que des bandes désorganisées de soldats français confiants dans l'armistice annoncé, relativement heureux de voir la fin de leurs misères personnelles, occupés à s'installer de leur mieux dans une zone neutre aussi large que possible. Pressés de nouveau et contre toute attente, ces bandes se replièrent sur Pontarlier ou sur la Suisse en opposant peu de résistance.

Leur principale défense consistait en parlementaires exhibant les ordres supérieurs de cesser le feu et faisant tant bien que mal appel à la bonne foi et à l'équité de leurs adversaires. Il y eut des scènes critiques, douloureuses, où de part et d'autre on se suspectait sincèrement et à tort. Quelques colonnes allemandes s'arrêtèrent l'arme au pied, en attendant des explications ultérieures ; d'autres continuaient leur chemin sans mot dire, exécutant fidèlement la consigne, dans la crainte d'être victimes d'un adroit parlementage. De toutes parts les officiers français adressaient leurs plaintes au général Clinchant, lequel répliquait en leur transmettant le texte même de la dépêche qu'il avait reçue de Bordeaux de la teneur suivante :

Guerre à... , chef de corps à....., extrême urgence.

Bordeaux, le 29 janvier, 2 heures du soir.

Un armistice de 21 jours vient d'être conclu par le gouvernement de Paris. Veuillez, en conséquence, suspendre immédiatement les hostilités en vous concertant avec le chef des forces ennemies, en présence desquelles vous pouvez vous trouver.

Vous vous conformerez aux règles pratiques suivies en pareil cas. Les lignes des avant-postes respectifs des forces en présence sont déterminées sur le champ et avec précision par l'indication des localités, accidents de terrain et autres points de repère. Le procès-verbal constatant cette délimitation est échangé et signé des deux commandants en chefs ou de leurs représentants. Aucun mouvement des armées en avant des lignes ainsi déterminées ne peut être effectué pendant toute la durée de l'armistice. Il en est de même du ravitaillement et de tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'armée, qui ne peut non plus s'effectuer en avant desdites lignes. Donnez également des instructions aux francs-tireurs. Afin d'éviter toute difficulté ultérieure, je vous invite instamment à faire apporter la plus grande précision dans la rédaction des procès-verbaux et dans la réunion des éléments qui leur servent de bases.

S'il surgissait quelque difficulté sur laquelle vous jugeriez bon d'être éclairé, référez-m'en par dépêche d'*extrême urgence*, en gagnant le temps nécessaire dans les négociations. Réponse urgente.

De son côté le général Clinchant avait envoyé un parlementaire au général Manteuffel ; mais la réponse tardait, la situation s'empirait, et il le faisait savoir au gouvernement en ces termes :

Général Clinchant à Guerre ; à Bordeaux.

Pontarlier, 30 janvier, 5 heures 25 m. du soir.

Je n'ai pas encore reçu de réponse officielle du général Manteuffel ; mais, d'après une lettre apportée par un parlementaire prussien pendant une con-

férence près de Frasné, il paraîtrait que le général Manteuffel ne voudrait pas reconnaître cet armistice pour l'armée de l'Est, disant qu'il ne concerne que les armées du Nord et de Paris.

A son tour le gouvernement de Bordeaux insistait sur ses ordres, en s'appuyant d'une dépêche précise du gouvernement de Paris du 28 au soir, prescrivant de faire exécuter l'armistice dans toute la France.

Evidemment il y avait là quelque chose d'incompréhensible, de mystérieux, une autre fatalité s'abattant sur la pauvre France.

Pour le moins il y avait du nouveau à Paris et à Versailles, d'où venait la menaçante énigme.

En effet d'importants événements s'y étaient passés. La vaillante capitale, à bout de vivres non d'énergie, avait dû capituler et faire capituler la France avec elle. Un armistice général, mais graduel d'exécution, avait été conclu en ces termes :

Entre M. le comte de Bismark, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, munis de pouvoirs réguliers,

Ont été arrêtées les conventions suivantes :

ART. 1^{er}. Un armistice général sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours ; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le 19 février, à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignéres, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentet ; en touchant au département de la Mayenne, à Lignéres, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au nord de Morannes, et sera constituée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.

A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura.

Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de dix kilomètres, et la péninsule du Havre, jusqu'à une ligne à tirer d'Étretat, dans la direction de St-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes, de part et d'autre, se tiendront à une distance de dix kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions.

Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité

dans le territoire qu'elle occupe, et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seront faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits, de part et d'autre, dans des engagements qui auraient lieu dans l'intervalle indiqué.

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

ART. 2. L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au gouvernement de la défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir : si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

Toutes les facilités seront données par les commandants des armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

ART. 3. Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts, et le tracé de la ligne mentionnée formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

ART. 4. Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

ART. 5. L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans des forts à désigner par le commissaire de l'armée allemande⁽¹⁾.

ART. 6. Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires suivant l'usage ; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile, reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

(1) Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.

ART. 7. La garde nationale conservera ses armes ; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers ; la totalité de cette catégorie n'excède pas trois mille cinq cents hommes.

Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

ART. 8. Aussitôt après les signatures des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

ART. 9. Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison stipulés dans les art. 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandants de ces dernières.

ART. 10. Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française, et soumis au visa des avant-postes allemands. Ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés à l'Assemblée.

La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée, ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

ART. 11. La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de deux cents millions de francs. Ce paiement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de paiement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

ART. 12. Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gage au recouvrement des contributions de guerre.

ART. 13. L'importation dans Paris d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication, sera interdite pendant la durée de l'armistice.

ART. 14. Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre. Dans ce but, les autorités françaises remettront, dans le plus bref délai, des listes nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront, en échange, sur les mêmes points, et dans le plus bref délai possible, un nombre pareil de prisonniers français, de grades correspondants, aux autorités militaires françaises.

L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de navire de la marine marchande allemande, et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

ART. 15. Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier-général de Versailles.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu de leurs signatures et de leur sceau les présentes conventions.

Fait à Versailles, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante et onze.

Signé : Jules FAVRE.

BISMARCK.

Au moment de la signature de cette pièce solennelle, M. Jules Favre, plein d'émotion et terrifié du danger de famine qu'avait couru et que courait encore Paris, avait fait connaître la grande nouvelle à la délégation de Bordeaux par la dépêche incomplète suivante, datée de Versailles, le 28 au soir :

Nous signons aujourd'hui un traité avec le comte de Bismark. Un armistice de 21 jours est convenu ; une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. Faites exécuter l'armistice et convoquer les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.

Ainsi, dans ce télégramme qui allait électriser la province, pas un mot des deux exceptions qui la concernaient, des deux restrictions si graves pour elle !

Fatal oubli ! ! ! !

On peut maintenant comprendre les difficultés et les débats qui s'étaient produits sur le front des armées de l'est les 29 et 30 janvier.

Là, cette journée du 30 se passa encore et surtout en parlementages. Ils n'empêchèrent pas des progrès continus, dans l'après-midi, des forces allemandes autour de Pontarlier, où les masses françaises s'accoulaient de plus en plus. Dans la soirée, le II^e corps enleva Frasné, où il captura sans trop de peine 1500 hommes des 20^e et 24^e corps et de la division Cremer, ainsi que deux drapeaux.

Après l'envoi successif de deux officiers supérieurs, les colonels Cheval et Varaigne, au grand quartier allemand à Villeneuve, dans la nuit du 30 au 31, le général Clinchant finit par apprendre, soit de cette façon, soit de Bordeaux, la vérité sur l'armistice et sur ses exceptions. Il n'essaya pas moins de continuer les négociations, ne fût-ce que pour gagner quelques heures à la retraite par Mouthe, ou à un internement régulier en Suisse. Des officiers furent envoyés aux corps prussiens, d'autres aux troupes suisses de la frontière, avec lesquelles depuis quelques jours déjà l'état-major français était entré en pourparlers au sujet de ses blessés et convois de malades à évacuer par la Suisse. En même temps le général Clinchant s'efforçait d'accélérer la retraite par Mouthe, et à cet effet, il émit, le 30 au soir, l'ordre suivant pour les marches du 31 :

Le 15^e corps, 1^{re} et 3^e divisions, viendra aux Granges-Sainte-Marie et à l'Abergement ; son artillerie restera à Granges-Sainte-Marie.

Le 18^e corps viendra se cantonner à Oyes, Cernoy, Champs, Ruffey, La Cluse, Verrières, Les Petits-Fourgs, Fourgs, etc., et descendra, si cela lui paraît nécessaire, jusqu'à l'Hôpital-Vieux.

Le 20^e corps, division Torthone et division Ségars, viendra à Montperreux, Choudron, Vaizenet, Malbuisson. — La division Cremer à Vaux, Malpas.

La réserve générale viendra occuper Pontarlier, avec des avant-postes à Doubs, Houtteaux et Narboz.

La brigade composée du 2^e lanciers de marche et du 7^e chasseurs, qui

est à Vaux et aux Granges-Sainte-Marie, ira se cantonner à la Villedieu et Gellin.

Les bagages et l'artillerie devront suivre de préférence la route qui longe le lac de Saint-Point, en passant par Montperreux, Chaudron, Malbuisson et Granges-Sainte-Marie.

En cas d'attaque de l'ennemi, la trouée de Pontarlier, lorsque les troupes auront fait leur mouvement, devra être défendue par la réserve en première ligne, soutenue par tout le 18^e corps, qui aura pour mission d'occuper les hauteurs de droite et de gauche.

La trouée de Bonnevaux et les coteaux escarpés qui sont entre Bonnevaux et Pontarlier sont confiés à la garde de la brigade Cremer, qui devra être soutenue par les troupes du 15^e corps, et enfin par celles du 20^e, si c'était nécessaire.

Le quartier-général reste à Pontarlier. — Quartier-général de la première armée. Pontarlier, le 31 janvier 1871. — *Le général commandant en chef.* Par ordre : *Le général, chef d'état-major général* (Signé) BOREL.

Le 24^e corps continuera son mouvement vers Mouthe; les troupes de la 1^{re} division de ce corps qui sont aux Granges-Sainte-Marie viendront à Mouthe.

Par ce qui a été dit précédemment, on comprend déjà que l'ordre ci-dessus n'était plus exécutable. La route de Mouthe était barrée. Le 24^e corps ne put s'y frayer passage. Les têtes de colonnes se replièrent vers Pontarlier ou dans les forêts du Jura.

Le seul espoir de l'armée française pour échapper à la reddition pure et simple se trouvait dans les pourparlers entamés avec les troupes fédérales. Ces pourparlers, commencés pour prévenir l'intrusion de simples débandés ou fuyards dans les convois sanitaires, s'étaient continués le 30 en vue du passage de la frontière par de fortes masses de troupes débandées et coupées; ils se poursuivirent, le 31, cette fois pour stipuler l'internement en Suisse de toute l'armée moyennant désarmement. Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, une convention à cet effet fut conclue entre le général Herzog et le général Clinchant (1), pour être exécutée sans délai.

(1) Voir aux annexes du tome IV^e de l'ouvrage du colonel Lecomte, le texte de cette pièce ainsi que la proclamation du général Clinchant annonçant à ses troupes ce fatal dénouement. Quant aux négociations qui eurent lieu à ce sujet entre les états-majors français et suisses, M. Marc Debrit, dans ses *Notes au jour le jour* du *Journal de Genève*, en a donné le récit suivant, que nous avons tout lieu de croire aussi complet qu'exact : « Le 27 janvier au soir, l'état major de la 12^e brigade suisse, avec son commandant, le colonel Rilliet (de Genève), arrivait aux Verrières, suivi de ses bataillons 66 (Lucerne), 18 et 58 (Berne), et de la batterie n^o 8 (Saint-Gall) appartenant à la VII^e division

« Le 28 janvier, première alerte causée par la nouvelle que les Français se massent à la frontière et que dix batteries demandent à passer sur notre territoire.

« Le 29, le colonel Rilliet envoie le lieutenant colonel Lambelet à Pontarlier pour connaître les intentions du général français Bressolles, qui se trouvait, disait-on, dans cette localité. Cet officier revient avec l'impression que toute l'armée française se concentre pour passer en Suisse.

« Le 30 arrive la nouvelle de l'armistice, avec l'ordre du général Herzog de ne laisser franchir la frontière à aucun homme armé ou désarmé.

« Le soir du même jour, le général Herzog arrivait lui même aux Verrières pour se rendre compte de l'état des choses.

« Dès le 30 au matin, le général envoya son aide-de-camp, le colonel Siber, en

Avant d'annoncer solennellement cette mesure extrême à ses troupes, le général Clinchant essaya d'en faire échapper le plus possible par les chemins vicinaux du Jura tendant sur les Rousses. et il assura la retraite du reste sur la Suisse par l'ordre général ci-dessous, le dernier, croyons-nous, qu'il émit sur le territoire français :

L'artillerie qui défend la ville sera immédiatement attelée et dirigée sur Verrières par le fort de Joux. Le poste de la porte de Pontarlier empêchera toute espèce de voiture civile de passer par cette porte, et fera déblayer la ville, afin de permettre à l'artillerie de passer ; le commandant de la place maintiendra, par tous les moyens à sa disposition, la liberté de circulation dans la ville.

M. le général Billot, commandant les troupes qui défendent Pontarlier, donnera ses ordres assez à temps pour que les troupes puissent quitter leurs positions sans être tournées. Il fera occuper une position défensive qui permette l'écoulement des troupes et de l'artillerie. Dès que le mouvement du général Billot sera bien dessiné, le 20^e corps se portera sur la route des

parlementaire, avec un trompette et un sous-officier, auprès de l'état-major français pour s'entendre sur la situation nouvelle créée par la conclusion de l'armistice.

« Le général Clinchant répondit au colonel Siber que l'armistice étant conclu, il ne pouvait être question qu'aucun soldat français, avec ou sans armes, fût autorisé à passer la frontière. L'armistice avait été annoncé à l'armée française par un ordre du jour du général Clinchant, et il avait été déclaré en même temps que tout soldat qui chercherait à passer en Suisse serait considéré et traité comme un déserteur.

« Le même jour, 31 janvier, la 12^e brigade suisse fut entièrement concentrée aux Verrières, sur l'avis arrivé au quartier général qu'une forte colonne de troupes françaises de toutes armes s'avancait dans cette direction. Le brigadier se rendit lui-même à l'extrême frontière, et fit appeler auprès de lui quelques officiers français pour obtenir d'eux des renseignements positifs sur cette grande concentration de troupes, dont les têtes de colonne étaient déjà à 300 pas de notre territoire.

« En l'absence de toute direction supérieure à la tête de ces troupes, le colonel Rilliet leur déclara qu'il avait l'ordre de s'opposer à toute tentative de passage avec ou sans armes. Il prit immédiatement les mesures militaires nécessaires pour parer à tout événement.

« Pendant que l'on parlait aux Verrières, une canonnade très vive se faisait entendre à peu de distance, aux environs du fort de Joux, où quelques corps français soutenaient la retraite avec l'appui de l'artillerie du fort. Ils étaient placés sous les ordres du général Billot, et résistaient courageusement à l'ennemi pour permettre au gros de l'armée de gagner du terrain.

« Dans ces circonstances, le colonel Rilliet demanda de nouvelles instructions au quartier général, en l'informant de ce qui se passait aux avant-postes. Le général Herzog lui envoya l'ordre de recevoir tous les corps français qui seraient refoulés sur la frontière après leur avoir fait déposer les armes.

« En même temps, le colonel divisionnaire Bontems arrivait aux avant-postes, où il avait une entrevue avec le colonel Chewals, aide-de-camp du général Clinchant.

« Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, le général Herzog se rendit de nouveau aux Verrières vers 3 heures du matin, et aussitôt après, sur la demande du général Clinchant, le commandant de la 12^e brigade envoya au colonel Chewals un laissez-passer pour se rendre au quartier général, afin de régler directement avec le général Herzog tout ce qui concernait l'entrée des troupes françaises sur notre territoire.

« Le texte de cette convention une fois arrêté dans tous ses articles, le colonel Siber fut chargé de le porter au général Clinchant, et aussitôt que les signatures des deux généraux eurent été apposées sur ce document, les colonnes françaises commencèrent à s'ébranler pour entrer sur le territoire suisse. » (*Marc Debrit*, ouvrage cité, p. 312-315.)

Fourgs , le 15^e corps se retirera sur la Suisse par les routes qui sont en sa possession et prendra, avant son arrivée en Suisse, les positions qui lui paraîtront les meilleures pour la défensive.

Le 24^e corps et la cavalerie se retireront en Suisse s'ils ne peuvent percer par la route de la Chapelle-aux-Bois aussitôt la réception du présent ordre.

Le convoi d'artillerie entrera immédiatement en Suisse et continuera son mouvement en avant, de manière à permettre aux autres convois d'arriver.

On défendra avec la plus grande énergie la crête qui se trouve à hauteur du fort de Joux et se prolonge au sud du lac Saint-Point, de manière à permettre à toutes les troupes et à tous les convois de se retirer en Suisse.

Les chefs de corps qui pourront détruire ou enterrer leurs pièces s'empresureront de le faire, si cela leur paraît nécessaire.

Il est bien entendu que tout chef de corps qui pourra se dispenser de rentrer en Suisse, après l'exécution du présent ordre, est autorisé à le faire.

Pontarlier, le 31 janvier 1871.

Le général commandant en chef,
(Signé) CLINCHANT.

Pendant cette journée, les colonnes allemandes avaient continué leur mouvement convergent sur Pontarlier, ramassant des bagages et des traînards en grand nombre, et lançant des détachements du II^e corps sur Jougne par Bonnevaux et Granges-Sainte-Marie. Aussi les troupes françaises, devenues des bandes affolées, n'attendirent pas la capitulation pour pénétrer en Suisse. Déjà le 31 janvier au soir, des détachements passèrent la frontière, où ils déposèrent les armes qu'ils avaient encore; dès le bon matin le 1^{er} février, ils furent suivis de fortes masses, qui s'écoulèrent derrière les troupes suisses par les quatre principaux passages des Verrières, sur le canton de Neuchâtel, de Sainte-Croix, de Ballaigue et de Vallorbes sur le canton de Vaud.

Une dernière affaire se livra pendant ce temps à Pontarlier, que la brigade du Trossel du II^e corps enleva contre des cohues en retraite peu disposées à recommencer la lutte. En revanche cette brigade ayant voulu pousser la poursuite sur Jougne, elle arriva bientôt devant les forts de la Cluse, le Larmont et Joux, battant fort bien la route principale et le chemin de fer. Sous les forts s'étaient déployés quelques bataillons du 18^e corps et de la réserve Pallu, qui firent très bonne contenance et repoussèrent les poursuivants avec perte. Plusieurs fois ceux-ci revinrent à la charge de front, tandis qu'ils essayaient de tourner la position par les montagnes de droite et de gauche. Toujours battus par la canonnade et la fusillade, ils échouèrent dans leur entreprise, qui leur coûta en outre quatre à cinq cents hommes, dont 350 du seul régiment Colberg. Du côté des Français les pertes se montèrent à une centaine d'hommes, notamment des 44^e et 29^e de marche et de l'infanterie de marine.

Grâce à ce bon coup d'arrière-garde secondé du canon des forts, l'entrée en Suisse put se faire tranquillement, encore en assez bon ordre et sans complications à la frontière entre les troupes fédé-

rales et les troupes allemandes qui n'y arrivèrent que le 3, sur les talons des derniers traînants.

Outre le gros des masses françaises qui pénétrèrent en Suisse par les quatre passages susindiqués, il y eut quelques débandés du 24^e corps avec des francs-tireurs qui y entrèrent par Morteau sur le Locle, refoulés par les troupes du général Debschitz, et d'autres groupes plus considérables, qui s'y rendirent par la vallée du Lac-de-Joux. Ceux-ci, déjà engagés sur la route de Mouthe et coupés à Foncine et Saint-Laurent par les troupes du colonel Wedell débouchant des Planches, se jetèrent à gauche pour prendre un chemin de traverse par la Chapelle et le Bois-d'Amont sur les Rousses. Quelques groupes, dirigés par le colonel Pouillet, arrivèrent à bon port; mais le gros, appartenant à la division Cremer et au 24^e corps, s'égara dans la forêt du Risou et tomba dans la vallée vaudoise du lac de Joux par deux colonnes, sur le Brassus et sur le Lieu.

D'après les rapports officiels suisses, environ 85 mille hommes pénétrèrent en Suisse dans les journées des 1^{er} et 2 février avec 12 mille chevaux, 285 canons et 2800 voitures; (1) le reste était ou prisonnier des Allemands, environ 15 mille hommes, ou demeuré à Besançon sous le général Roland, environ 20 mille, ou échappé par Mouthe ou à la débandade, environ 15 mille. Avec les pertes des divers engagements, avec les malades et le personnel sanitaire évacués, cela fait bien à peu près les 140 mille hommes que cette armée comptait au début.

Le 1^{er} février au soir le général Manteuffel, arrivé dans l'après-midi à Pontarlier et ignorant encore l'internement en Suisse, ordonna la concentration des II^e et VII^e corps à Pontarlier, où seraient leurs quartiers généraux, et de la 4^e division de réserve sur les deux côtés des routes de Morteau et de St-Gorgon. Il voulait reprendre, le lendemain, la lutte ouverte à la Cluse, cette fois en tournant la position par le Larmont sur les Verrières. Mais le 2

(1) A savoir : par la vallée du lac de Joux, environ 12 mille hommes, 500 chevaux, 9 canons de montagne; par Ballaigue-Vallorbes 26 mille hommes, 4300 chevaux, 121 canons; par Sainte-Croix 24 mille hommes, 3900 chevaux; par les Verrières 25 mille hommes, 3200 chevaux, 155 canons — Voir, pour l'entrée et pour l'internement de l'armée de l'Est en Suisse, le *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du canton de Vaud*. Lausanne, décembre 1871, imprimerie Borjeaud. 1 br. in-8^o avec tableaux, et le *Rapport rédigé par ordre du Département militaire fédéral*, par E. Davall, major à l'état-major général, Berne, 1 br. in-4^o.

D'après un tableau que veut bien nous transmettre le chef du bureau fédéral d'état-major, M. le colonel Siegfried, préposé en 1871, à Neuchâtel, à l'internement de la colonne des Verrières, le total des internés arrivés à Neuchâtel par cette voie s'élèverait à environ 37.000 hommes avec 6300 chevaux. Les différences qui peuvent exister entre ces chiffres et ceux des susdits rapports viennent de ce que quelques états-majors ou fonctionnaires administratifs n'ont pas enregistré comme internés les conducteurs civils, les malades et le personnel sanitaire autorisés à rentrer en France aux termes de la convention Herzog-Clinchant (art. 6) et de la convention de Genève.

février le général Manteuffel fut informé de ce qui se passait. Les dispositions pour ce jour-là furent modifiées. Il n'y avait plus qu'à recueillir des traînards et à se garer du canon de la Cluse, sous les ordres du commandant Ploton, qui tonnait toujours.

Le principal but recherché par l'armée du Sud était atteint, le gros de la campagne terminé, et cela de la manière la plus brillante. Le général Manteuffel le constata par la proclamation suivante, datée de Pontarlier le 2 février :

Soldats de l'armée du Sud ! — Vos marches et vos luttes dans les glaces et les neiges du Haut-Jura ne sont pas demeurées stériles ; 2 aigles, 12 canons, 7 mitrailleuses, 15,000 prisonniers, dont 2 généraux et beaucoup d'officiers, plusieurs centaines de voitures de provisions et des milliers de chas-sepots sont dans vos mains. Dijon vient d'être repris, et à l'instant je reçois de Berlin la nouvelle que 80,000 hommes de l'armée française sont entrés en Suisse près des Verrières, c'est-à-dire qu'ils ont déposé leurs armes et resteront internés jusqu'à la conclusion de la paix. L'armée de Bourbaki est hors de combat ; quant aux dernières troupes restées dans les montagnes vos armes les auront bientôt anéanties. Soldats de l'armée du Sud ! je vous envoie mes vœux pour le succès, et l'expression de toute ma reconnaissance.

Si la campagne de l'Est pouvait être considérée comme close dans l'ensemble, il restait encore deux points, deux épisodes en suspens : Garibaldi à Dijon contre la division Hann, et le siège de Belfort, toujours continué par la division Treskow.

Nous dirons quelques mots de ces deux opérations détachées.

En ce qui concerne celles de Dijon, le général Kettler qui, depuis les combats du 23 avait eu la rude tâche d'observer à la fois Dijon et Langres, dut se rapprocher de cette dernière ville pour veiller à ses détachements. Il se replia de Marsanay sur Til-Châtel le 28, juste à temps pour y recevoir un de ses bataillons, sous le capitaine Kries, qui venait d'être délogé de Pranthoy avec une perte de 50 hommes. Le même jour le général Hann, qui avait pris son commandement la veille à Dôle, se mettait en route sur Dijon en suivant le cours de la Thille, entre Dijon et Auxonne, avec l'intention d'abord de reconnaître soigneusement les abords de la place, et, d'après ces reconnaissances, de l'attaquer soit par le sud, soit par l'est, en ne faisant que des démonstrations sur les autres fronts, déjà trop durement reconnus dans les journées des 21, 22 et 23. La première affaire aurait lieu probablement le 31 janvier.

Ainsi Garibaldi avait eu depuis le chaud combat de Pouilly une huitaine de jours de répit. Quelques renforts lui étaient encore arrivés. Aussi il avait résolu d'essayer une diversion en faveur de l'armée de Bourbaki. La brigade Menotti fut dirigée le 26 sur Dole par St-Jean-de-Lome. Ce point, ainsi que Montrolland et le bois de Crochère plus en avant, position qui commande Dole, furent occupés. Le général Garibaldi allait partir dans cette direc-

tion, ensuite d'une dépêche pressante du gouvernement de Bordeaux du 28, quand, le lendemain 29, il reçut à la fois la nouvelle écourtée de l'armistice et de tristes renseignements sur la situation de l'armée de l'Est. Ces renseignements s'aggravèrent dans la journée du 30. En même temps il apprenait que ses parlementaires étaient éconduits, que la Côte-d'Or était exceptée de l'armistice, que les Allemands devenaient de plus en plus nombreux autour de Dijon et pourraient l'être bien plus dans quelques jours. En conséquence Garibaldi ordonna la retraite dans la direction de Mâcon. L'évacuation se fit en chemin de fer dès le 30 au soir et le 31, avec une grande activité, et sans laisser un seul canon en arrière.

A ce même moment le général Hann, qui avait d'abord ralenti ses mouvements en attendant de plus sûres informations sur l'armistice et ses colonnes en retard, reprit son offensive. Le 1^{er} février il fit avancer la brigade Kettler contre St-Apollinaire, la brigade Knesebeck contre Mirande. Ces villages ayant été trouvés encore occupés, la marche en avant fut remise au lendemain. Reprise le 2, elle eut lieu cette fois sans arrêt ni résistance. Dijon était complètement évacuée. Déjà dans la matinée elle fut occupée par les troupes du général Hann, dont les avant-gardes se portèrent vers Nuits sans trouver trace d'ennemis. Le lendemain le général Kettler fut dirigé sur Beaune, qu'il occupa le 4, tandis qu'un détachement de la 8^e brigade fut chargé de nettoyer la Côte-d'Or, et un de la brigade Degenfeld de resserrer la petite place d'Auxonne, dont le commandant s'était mis au large depuis la fausse nouvelle de l'armistice. Bientôt tout le département de la Côte-d'Or, à part quelques points resserrés comme Auxonne, fut aux mains du général Hann. Garibaldi s'était replié sur Chagny, à la limite du département.

Devant Belfort les choses n'allèrent pas si vite. Le colonel Denfert, inaccessible au découragement, résista aux attaques qui suivirent les journées des 15, 16, 17 janvier avec la même énergie qu'auparavant. Confiant en lui-même, esclave de son devoir, qui était de lutter tant qu'il le pourrait, il resta sourd à toutes les suggestions de négociations, qu'elles vinssent du dedans ou du dehors.

Aussitôt que le général Werder eut la certitude que l'armée de Bourbaki se repliait sur Besançon, il fit reprendre plus activement le siège de Belfort par le général Treskow, suivant en cela les ordres de Versailles ainsi que du général Manteuffel. A cet effet les lignes d'investissement furent renforcées non-seulement des pièces de position qui en avaient été détachées, mais encore de deux régiments de landwehr de Debschitz (7-47, 10-50) et de

personnel et matériel d'artillerie de place venus de Bavière. Ainsi les forces assiégeantes purent se monter peu à peu à une trentaine de mille hommes avec une centaine de pièces.

Dès le 19 janvier le général Treskow décida d'entreprendre vigoureusement les travaux de sape contre les Perches. Pour cela il fallait appuyer la droite de ces travaux au bois des Perches et au village de Pérouse, toujours aux mains des avant-postes français, par conséquent déloger ces avant-postes. Cela fut effectué dans la nuit du 20 au 21 janvier. Le bois des Perches fut enlevé du premier coup. Trois colonnes du régiment 26-66 se dirigèrent ensuite contre la position française, notamment contre la lisière nord du village de Pérouse ; elles étaient soutenues par deux bataillons de réserve et par des flanqueurs à droite et à gauche. Un chaud combat s'engagea. Le commandant Chapelot, du 84^e, disposant d'environ quatre bataillons avec 8 pièces, fit une vaillante résistance et tint le village de Pérouse. Mais menacé d'être tourné sur ses deux ailes, il évacua la position au petit jour, avec une perte de cent hommes. Les Allemands en avaient perdu environ 80.

Dans la nuit du 21 au 22 le général Treskow fit tracer la première parallèle. Elle s'étendit sur une longueur d'environ 2 kilomètres, parallèlement aux hauteurs des Perches, à 700 mètres des forts, en s'appuyant à droite au bois de tailli de Pérouse, à gauche à la tranchée du chemin de fer vers Danjoutin, avec deux communications en arrière sur la tranchée du chemin de fer servant de dépôt et sur la batterie n° 18 pour le bois de Bosmont.

(A suivre.)

IL VIENT DE PARAÎTRE

^{chez}
TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME QUATRIÈME ET DERNIER

Un volume grand in-8°, avec 4 cartes. — Prix 10 francs.

Ce volume comprend les dernières opérations dans l'Ouest, soit de Vendôme à Laval y compris la bataille du Mans ; la campagne du Nord, soit les batailles de Pont-Noyelles, de Bapaume, de St-Quentin ; la campagne de l'Est, avec les combats de Dijon et de Villersexel, la bataille d'Héricourt et la retraite de l'armée de Bourbaki en Suisse ; enfin le siège de Paris depuis le grand bombardement du 5 janvier, avec la bataille de Buzenval. Il se termine par un chapitre d'observations générales sur les opérations de cette guerre et sur les grands camps retranchés.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.